

la feuille de chêne

bulletin d'information d'AVENIR,

Conservatoire des espaces naturels de l'Isère

n° 35

DÉCEMBRE 2011



Le décret et l'arrêté ministériel définissant les conditions

d'attribution de l'agrément des conservatoires d'espaces naturels ont été publiés au journal officiel du 9 octobre dernier. Je ne décrirai pas ici les diverses étapes administratives qu'il nous reste à franchir mais nous avons décidé, avec les



Édito

Jean-Luc Fornoni
Président d'AVENIR

trois autres conservatoires d'espaces naturels de Rhône-Alpes de déposer un dossier commun de demande d'agrément auprès du Préfet de région et du Président du Conseil régional. C'est cette collaboration étroite, rare au niveau national, entre conservatoires régional et départementaux qui nous rend très optimiste pour l'obtention de l'agrément. Nous avons bon espoir d'être agréé d'ici fin 2012 comme conservatoire d'espaces naturels de l'Isère. Cette reconnaissance institutionnelle sera le fruit de 26 ans de travail de notre personnel et de dévouement

des administrateurs bénévoles. C'est la reconnaissance de notre compétence professionnelle et de notre objectivité qui nous a déjà permis d'obtenir la confiance de tant d'opérateurs publics et de collectivités locales.

Pour autant, nous ne devons pas oublier notre histoire et les buts pour lesquels nous avons été créés, agir dans la concertation et le partenariat pour la protection et la gestion des espaces naturels de l'Isère. Je souhaite d'ailleurs que cette année 2012 se traduise par un

renforcement de nos relations avec les communes de l'Isère, membres d'AVENIR, avec lesquelles nous œuvrons depuis tant d'années et qu'au-delà des relations formelles des comités de site nous participions par d'autres initiatives à la découverte par leurs habitants des richesses insoupçonnées de leurs ENS locaux. C'est donc avec beaucoup de confiance que nous pouvons aborder cette année nouvelle et c'est dans cet esprit que je vous présente, pour vous et vos proches, tous mes vœux les plus sincères de bonheur pour cette année nouvelle. »

KONIK POLSKI SUR LE MARAIS DE CHARVAS - VILLETTE-D'ANTHON (PHOTO : P. SUCHET/AVENIR)



Meilleurs vœux pour
l'année

2012

SOMMAIRE

Des nouvelles des sites 2

- Marais de Chirens
- Marais des Goureux
- Marais de Charvas
- Marais des Sagnes

Un site, une gestion 4

Le marais de Charvas

Le point sur... 6

- Le PDES1
- Restauration des zones humides dans le bassin de la Galaure

L'association Les conservatoires 7

Un agrément spécifique pour les conservatoires

Partenariats 8

Simon Brochier et l'ONF

Le conservatoire se présente 8

À LA LOUPE LE CAMPAGNOL AMPHIBIE

Le Campagnol amphibie est un gros rongeur semi-aquatique d'une vingtaine de centimètres présent uniquement dans une partie de la péninsule ibérique et de la France métropolitaine. Cette espèce était autrefois si commune sur les berges des petits cours d'eau calme d'Europe qu'on s'en nourrissait dans les campagnes. Les populations se sont cependant effondrées sous les effets conjugués de l'artificialisation des berges, de la population et de la lutte

contre les surmulots, rats musqués et ragondins. Une campagne visant à la connaissance et la protection de cette espèce très menacée a été lancée en France dès 2001 par Jean-François Noblet et relayée au niveau national par la SFPEM (Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères - <http://sfepm.org>). En Isère, aucune des prospections récentes basées sur la recherche de ses crottes et coulées typiques n'avait

PHOTO : J.-F. NOBLET



cependant permis de retrouver ce campagnol. La découverte récente par Jérémie Lucas sur la Réserve naturelle du Grand Lemp de crottes semblant lui appartenir constituerait donc une vraie (re)découverte.

BRUNO VEILLET





CHIRENS

Marais de Chirens Sauvetage des amphibiens de Baudiné

Afin de sécuriser le captage d'eau potable exploité par la Communauté d'Agglomérations du Pays Voironnais (CAPV) sans compromettre l'existence d'espèces d'amphibiens protégés, un protocole de transfert des amphibiens du site validé par le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP) vers le marais de Chirens a été mis en place cette année.

Deux opérations se sont succédées. Une première en début de saison, menée par la LPO Isère qui a mis en place des filets (les mêmes qui sont installés le long de la national au droit du marais de Bavonne) pour capter les amphibiens venant se reproduire dans l'ancienne pisciculture et le bassin d'infiltration. Ce sont ainsi plus de 1 200 individus de 8 espèces (dont

Mare piège créée suite aux travaux de comblement et qui devra attirer les amphibiens qui seront déplacés pendant encore 2 ou 3 ans selon les résultats.



PHOTO : J.-L. GROSSI/AVENIR

plus de 97 % de tritons palmés) qui ont été transférés vers différents points dans le marais.

La seconde opération plus tardive en saison était conduite par AVENIR. Elle visait plus spécifiquement à transférer le Crapaud accoucheur dont la reproduction est plus tardive que la majorité des amphibiens et se prolonge jusqu'en juillet/août. Là encore, ce sont plus de 1 100 individus de 4 espèces qui ont été transférés avec près de 900 têtards de Crapaud accoucheur (soit 80 % du total des captures de cette seconde opération).

Ces opérations seront reconduites pendant trois saisons afin d'"épuiser" le gisement local d'amphibiens et ainsi pou-

voir récupérer les individus qui, non matures en 2011, reviendront pondre en 2012, 2013, voire 2014. Les bassins utilisés par les amphibiens sont en passe d'être complètement condamnés et une petite mare a été maintenue. Elle servira de piège pour attirer les amphibiens à la période de la reproduction et ainsi de compléter le transfert du maximum d'individus à l'issue des trois années de capture sur la mare piège. Cette dernière sera alors supprimée définitivement en ayant optimisé les chances de transfert des populations d'amphibiens présents. Une diminution des captures durant les prochaines années devrait confirmer le succès de l'opération. Affaire à suivre.

JEAN-LUC GROSSI



VOUREY

Marais des Goureaux Rencontre autour du pâturage

Afin de présenter concrètement la gestion pâturée conduite par le conservatoire, une rencontre entre l'agriculteur en convention sur le marais des Goureaux et les propriétaires des environs a été organisée le 25 octobre dernier.

Une dizaine d'habitants de la commune de Vourey a répondu à l'invitation et a participé à la visite du marais en compagnie de Jean-Yves Jacquin, agriculteur en convention pour la gestion pâturée du site, de Jean-Luc Fornoni, président d'AVENIR, et de Jean-Luc Grossi, coordinateur du site à AVENIR. Les propriétaires ont pu constater l'action favorable du pâ-

Visite du marais des Goureaux par les habitants et propriétaires des environs venus pour en savoir plus sur le pâturage pratiqué sur le site



PHOTO : A. MERLIN/AVENIR

turage tournant sur la végétation du marais tout en faisant connaissance avec ses "tondeuses" au naturel : quatre vaches, un taureau et un cheval.

Le plan de gestion, établi en 2010, a validé le principe d'une gestion pâturée des prairies humides du marais des Goureaux, soit plus de 8 ha aujourd'hui. Ce mode d'entretien des parcelles permet de limiter la progression d'espèces invasives comme le solidage (une plante originaire du Canada), de conserver la roselière présente sur une petite partie du marais et les prairies humides riches en biodiversité.

Dans la mesure du possible, le Conserva-

toire des espaces naturels de l'Isère fait appel à des agriculteurs locaux afin de travailler avec eux sur les sites dont il est gestionnaire. C'est ainsi que le Conservatoire a pris contact avec Jean-Yves Jacquin et Nathalie Faure pour leur proposer la mise à disposition des terrains par le biais d'un prêt à usage gratuit. Ce contrat précise les modalités de pâturage : interdiction d'amender, de retourner les prairies ou d'utiliser des engrais, utilisation d'antiparasitaires non-toxiques, respect des dates de mise en défens des terres. Il a été signé pour un an et sera renouvelé si les deux parties le souhaitent.

ANOUEK MERLIN



PUSIGNAN
VILLETTE-D'ANTHON

Marais de Charvas

Arrivée de nouveaux pensionnaires pour l'entretien du marais

Début octobre, c'est dans une atmosphère embrumée que 8 chevaux "tarpan reconstitués" (Konik polski), 4 juments et leurs jeunes de l'année, sont arrivés afin de renforcer l'"équipe de gestion" d'AVENIR.

La venue de ces chevaux est le fruit d'une opportunité. La fondation hollandaise ARK, spécialisée dans la réintroduction d'espèces animales sauvages dans toute l'Europe, proposait le don de ces animaux sous réserve d'offrir aux chevaux des conditions de vie proches de la vie sauvage (ces chevaux sont issus d'une

Les Koniks polskis dernièrement arrivés sur la partie Est du marais de Charvas.



PHOTO : P. SUCHET/AVENIR

même harde qui vivait avec d'autres dans une zone humide hollandaise de plusieurs milliers d'hectares). Leur but est de développer le caractère primitif des chevaux pour l'entretien d'espaces naturels en limitant au maximum les interventions humaines. Cette éthique étant partagée par le Conservatoire, c'est tout naturellement qu'AVENIR et la fondation ARK ont finalisé cette donation. Cette démarche fait suite aux résultats

très encourageants obtenus avec les différents troupeaux conduits en régie comme sur la partie Ouest du marais de Charvas avec le troupeau de chevaux camarguais. Des équipements de contention ont été réalisés dans le courant de l'été pour les accueillir et garantir au gestionnaire un maximum d'efficacité et de sécurité.

GUILLAUME PASQUIER



LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE

Marais des Sagnes

Mais où sont passées les balles rondes ?

Les 3 et 4 octobre derniers le Conservatoire des espaces naturels, en application du plan de préservation et d'interprétation, mettait en œuvre une première opération visible de gestion du marais des Sagnes. Cette action faisait suite à une série de réunions préparatoires avec le comité de pilotage impliquant plus particulièrement la municipalité, certains propriétaires privés, l'Office national des forêts et le Conseil général de l'Isère. L'objectif est de contenir la dynamique naturelle de la végétation en limitant l'installation des ligneux (enrichissement) et l'enrichissement des sols par décomposition de la matière organique (eutrophisation) défavorables aux espèces rares du marais, souvent peu exigeantes

en nutriments.

En profitant d'une météo favorable, ce sont deux opérations de gestion qui se sont succédées ; la fauche dans un premier temps et, le lendemain, le ramassage et la presse de balles rondes. 70 petites balles rondes (diamètre de 50 cm pour un poids sec de 8 à 20 kg) ont été ramassées et mises en bord de route. En partenariat avec la commune, un message proposant aux particuliers de venir prendre un "petit bout du marais" a été envoyé via une mailing-list aux habitants de la commune.

Le Conservatoire essaie de respecter les

conditions optimales pour réaliser du foin sec facilement valorisable localement. Le plus souvent, la matière est récupérée par les agriculteurs pour être donnée aux bêtes (vaches, chevaux, lapins, chèvres, etc.) en fourrage ou litière. Mais grâce à son conditionnement facilement transportable, les particuliers les utilisent volontiers pour leur potager (paillage, compostage) ainsi que les collectivités, les paysagistes ou les maraîchers pour le paillage des plantations.

En moins de deux jours, les 70 balles rondes ont toutes trouvé preneur.

JEAN-LUC GROSSI



PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR

Transport des mini balles rondes réalisées lors de la fauche vers l'extérieur du marais. Les habitants ont ainsi pu les récupérer.



PHOTOS : M. JUTON / AVENIR

Le marais de Charvas

Un marais encore très riche malgré un contexte très perturbé

Depuis plus de trente ans, le marais de Charvas est reconnu pour son grand intérêt écologique grâce à une mosaïque de milieux et de paysages. La nécessité de préserver une telle richesse s'est fait sentir après deux remembrements qui ont divisé par deux la surface du marais et le lancement de projets d'autoroute et de Tgv.

En 1979, la zone est inscrite à la sélection régionale des sites à protéger, puis en 1986 la partie Ouest est intégrée à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). En 1991, la gestion du marais de Charvas est confiée à l'Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels Isérois Remarquables, délégation départementale du Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN). L'acquisition foncière renforcée par les mesures compensatoires de la construction de la ligne Tgv et de l'autoroute A432 ainsi que la signature de conventions de gestion permettent à AVENIR d'élaborer un premier plan de gestion en 1994.

Description du marais

La zone étudiée se trouve sur la commune de Vilette-d'Anthon, à l'extrême Nord-Ouest du département de l'Isère, dans la zone de jonction entre les départements du Rhône à l'Ouest et de l'Ain au Nord. Dernière zone humide d'importance de la plaine de l'Est lyonnais, le marais de Charvas est établi sur les hautes terrasses alluviales du Rhône à une altitude d'environ 200 mètres.



Le site du marais de Charvas est divisé en deux par les voies de Tgv et l'autoroute A432 qui traverse le site du nord au sud depuis 1991. La partie Ouest de 69 hectares présente une entité marécageuse encore relativement bien préservée de 56 hectares. Secteur Est, la zone marécageuse s'étend sur seulement 15 hectares sur une surface totale de 85 hectares, le reste étant occupé par d'importants boisements et un remblai édifié lors de la construction de l'autoroute et du Tgv.

Des milieux, une faune et une flore remarquables

Le marais de Charvas présente une mosaïque de milieux, des zones franchement humides aux prairies mésophiles, en passant par les prairies semi-marécageuses et les boisements hygrophiles. C'est la seule zone humide relictuelle de la plaine de l'Est lyonnais, établie sur les hautes terrasses alluviales du Rhône. L'hydromorphie conjuguée à l'activité agricole traditionnelle passée, ont permis le développement d'un grand nombre d'espèces.

Parmi celles-ci, on compte dix espèces d'amphibiens. Des espèces à large répartition comme le Crapaud commun côtoient la Rainette verte, réentendue en 2011 après près de 10 ans d'absence et le Triton crêté qui présentent un grand intérêt écologique. Replacé dans le

CARTE D'IDENTITÉ

Marais de Charvas

- **Type de site**
ENS* communal et ZNIEFF*
- **Localisation**
Vilette-d'Anthon (38) et Pusignan (69)
- **Principaux propriétaires**
CREN / AVENIR, communes de Pusignan et Vilette d'Anthon
- **Surface de la zone d'intervention**
116 hectares
- **Gestionnaire**
Conservatoire des espaces naturels de l'Isère (AVENIR)
- **Période d'action du plan de préservation et d'interprétation**
2009-2018

*ENS : Espace Naturel Sensible

*ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique

contexte local, l'intérêt batrachologique est renforcé par le rôle de refuge ultime du marais dans une région profondément transformée par l'agriculture intensive et l'urbanisation.

Témoins de la flore de la région lyonnaise, pas moins de 260 espèces végétales ont été répertoriées. Un cortège de plantes rares telles la Gentiane pneumonanthe, l'Orchis très odorant et l'Orchis des marais trouve refuge dans les prairies humides et les cariçales. 24 espèces de plantes inventoriées sur le site font l'objet de mesures de protection, auxquelles il convient de rajouter la Grande pimprenelle (ou Sanguisorbe officinale) qui ne possède pas de protection ou d'inscription mais qui est intéressante au niveau patrimoniale en qualité de plante-hôte du papillon protégé Azuré de la sanguisorbe



PHOTOS : J.-L. GROSSI / AVENIR

Azuré de la Sanguisorbe

(*Maculinea telejus*), espèce présente sur le site. Il convient donc de la conserver au même titre que les plantes patrimoniales. Parmi les 84 espèces d'oiseaux présentes, citons le Vanneau huppé et la Gorgebleue, bien que ce petit passereau, rare dans la région, ne soit observé qu'aux passages migratoires. La bonne alimentation en eau du marais est une condition importante pour la préservation de ces richesses patrimoniales.

La gestion du site

Les premiers travaux de gestion du marais, engagés dès 1995, ont consisté à rouvrir le milieu par broyage, à remettre en place le ruisseau de Charvas, à poser des clôtures pour la gestion par pâturage et construire un abri ainsi qu'un parc de contention. La partie Ouest du site est désormais pâturée par un petit troupeau de chevaux camarguais.

La conservation de vastes superficies herbacées marécageuses représente le défi majeur de la gestion du marais.

Néanmoins, les haies, landes à buissons, boisements hygrophiles, cultures enclavées sont eux aussi des milieux à enjeu pour leur intérêt faunistique et



PHOTOS : M. JUTON/AVENIR

Troupeau de chevaux camarguais en pâturage dans la partie Ouest du marais

pour la diversité des habitats et des paysages.

En 2011, le conservatoire des espaces naturels a fait l'acquisition d'un troupeau de Konik polski afin de mettre en place une gestion pâturée de la partie Est du marais (voir article page 3).

Menaces sur le marais

Le marais souffre de l'urbanisation en expansion, de la culture intensive irriguée ainsi que du fort développement des in-

frastructures de transport dans la région. Il représente le dernier espace témoin de la végétation des zones humides de la région lyonnaise du siècle dernier et constitue une zone refuge pour une faune et une flore en constante régression dans l'Est lyonnais. Les prochains projets (ligne de contournement de l'Est lyonnais et développement d'une ZAC à l'amont hydraulique du marais) ne vont pas faciliter la tâche du gestionnaire.

JEAN-LUC GROSSI



ZOOM SUR LA GESTION

En 2009, un nouveau plan de préservation et d'interprétation a été validé, il rassemble les orientations pour les années à venir (2009 - 2018). Les principales recommandations et objectifs de gestion sont présentés dans la carte ci-contre dont la légende est la suivante :

- Zones d'intervention
- Conservation des boisements, diversification et restauration de peupleraie
- Conservation des espaces ouverts par la fauche ou le pâturage
- Conservation des prairies humides
- Conservation du stade arbustif
- Conservation et extension de la roslière
- Conserver et augmenter les habitats aquatiques à amphibiens et libellules
- Entretien de l'arboretum
- Reconversion des peupleraies en habitats forestiers naturels
- Reconversion en prairie
- Réouverture du milieu
- Non intervention



La pratique des sports de pleine nature peut impacter une grande variété de milieux naturels. Il convient, avant de mettre en place des éventuelles recommandations, d'établir un état des lieux initial.



PHOTOS : M. JUTON/AVENIR

Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires

Les sports de pleine nature à l'étude au Conseil général de l'Isère

La gestion des sports de pleine nature est une compétence obligatoire du Conseil général. À cette fin, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) a été créée pour mettre en œuvre le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Instance de concertation, la CDESI regroupe l'État, les collectivités, le mouvement sportif et les acteurs touristiques et environnementaux. Elle a pour objectif de décliner le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Ce plan s'articule autour de quatre axes majeurs :

- promouvoir les sports de nature et les activités associées ;
- améliorer l'accessibilité des différents publics, pérenniser et sécuriser les lieux de pratiques ;
- prendre en compte les enjeux environnementaux pour raisonner l'usage des lieux de pratique ;
- favoriser la concertation entre l'ensem-

ble des usagers des espaces naturels. Dans la mise en œuvre du PDESI, le Conseil général de l'Isère a sollicité AVENIR afin de piloter la démarche environnementale expérimentale. Il a été demandé au Conservatoire d'élaborer un outil de diagnostic environnemental préalable à toutes inscriptions des sites et de réaliser ces diagnostics. En 2011, l'expérimentation a été testée sur les territoires du Parc naturel régional du Vercors, de la plaine de la Bièvre et sur l'ensemble du département pour les sports de vol libre. L'objectif est d'évaluer les enjeux environnementaux et les interactions liées aux usages sportifs.

Afin d'appréhender l'ensemble des composantes d'un espace de pratique, cette expertise de terrain est effectuée en collaboration entre un chargé de missions d'AVENIR et un représentant local du sport évalué. Les autres acteurs pouvant disposer d'informations sur les sites (as-

sociations naturalistes, associations de chasse ou de pêche) sont également consultés. À la suite de la visite de terrain, une grille d'évaluation environnementale est renseignée ainsi qu'un rapport détaillé reprenant l'ensemble des enjeux identifiés et présentant un avis sur l'inscription du site au PDESI. Cet avis est également accompagné de recommandations indispensables pour une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale des milieux naturels. L'application de certaines recommandations conditionne l'inscription du site au PDESI. Pour une première année de mise en œuvre, ce sont près de 10 sites sportifs de pleine nature qui ont fait l'objet d'un diagnostic environnemental et d'une inscription au PDESI. On peut citer notamment, le site de vol libre du Courtet, les falaises d'escalade de Lans-en-Vercors ou encore le scialet de Malaterre.

MATHIEU JUTON



Tourbière boisée - Forêt domaniale de Chambaran

PHOTO : N. BIRON/AVENIR

La restauration de zones humides dans le bassin de la Galaure

Un partenariat ONF - Conservatoire des espaces naturels de l'Isère

Le massif de Chambaran a été fortement enrésiné au XX^e siècle avec des essences souvent exotiques (Pin weymouth, Douglas, Thuya...). Ces plantations ont fortement impacté l'état de conservation de nombreux vallons humides. En 2007, l'ONF, en partenariat avec notre Conservatoire, avait réalisé des opérations expérimentales de restauration de ces zones humides dans le cadre d'un projet Leader Chambaran (voir Feuille de chêne n°22). Pour poursuivre et approfondir cette action, l'ONF et AVENIR ont mis en place en 2011 un programme ambitieux qui concerne 30 ha de zones humides répartis sur dix sites situés en forêt domaniale de Chambaran, en tête de bassin de la rivière Galaure. Ce projet concerne également sept sites sur terrains privés sur la partie drômoise du bassin versant en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Il est financé par l'Agence de l'Eau RMC et l'ONF, et s'inscrit dans le cadre du contrat de rivière de la Galaure porté par le Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure (SIBG). Au cours de cet été 2011, AVENIR a réalisé l'état initial de la flore et des habitats naturels des dix sites situés en Isère en tête de bassin versant. À partir de ce travail, AVENIR a également produit des préconisations de gestion qui seront intégrées au plan de gestion rédigé par l'ONF puis

dans l'aménagement forestier de la forêt domaniale pour assurer leur pérennité. Les zones humides concernées du côté Isère se distinguent en deux grands types : les tourbières de pentes et les boisements humides de bord de cours d'eau.

Les tourbières de pentes sont issues de suintements qui génèrent des sols gorgés en eau où dominent les sphaignes qui forment des tapis verts et spongieux. Bouleaux, aulnes et saules structurent ces tourbières qui deviennent vite impénétrables.

Les boisements humides se situent en bordure de petits cours d'eau à l'écoulement plus ou moins marqué. Naturellement dominés par l'Aulne glutineux et le Frêne élevé, ils ne présentent pas une diversité de plantes supérieures élevée mais assurent une fonction de régulation de l'eau importante et les souches riveraines constituent un habitat aquatique intéressant, notamment pour l'Écrevisse à pieds blancs. Tous ces milieux abritent des plantes patrimoniales comme l'Osmonde royale et la petite Scutellaire, dont les stations ont été cartographiées à cette occasion. Cette étude constitue l'état initial des travaux de restauration de 2012 et du suivi scientifique qui va être mis en place.

NICOLAS BIRON

Un agrément spécifique aux conservatoires

Une reconnaissance nationale des actions des conservatoires d'espaces naturels

L'idée d'un agrément spécifique des conservatoires d'espaces naturels ne date pas d'hier. Envisagée dès 1991, il aura fallu passer par les échecs successifs en 2000 et 2005 de projets pourtant proches d'aboutir et attendre les lois dites du Grenelle de l'Environnement pour la voir enfin finalisée.

Le Décret du 7 octobre 2011 pris pour application de la loi Grenelle 2 et complété par un Arrêté ministériel du même jour, vient préciser les conditions et modalités de l'agrément des conservatoires d'espaces naturels. Il est délivré pour une durée de dix ans par le Préfet de région et le Président du Conseil régional aux Conservatoires d'espaces naturels membres de la Fédération. L'agrément est en particulier fondé sur un plan quinquennal comportant les principales actions que le Conservatoire engagera sur 5 ans.

Dans un communiqué du 11 octobre Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, affirme que "l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels dans la préservation des milieux naturels n'est plus à démontrer. L'agrément permettra une meilleure lisibilité de leurs actions, une évaluation des résultats et encadrera la participation des Conservatoires à l'inventaire national du patrimoine naturel. Il constitue une reconnaissance de la maturité de ce réseau de partenaires indispensable à l'État et aux Régions pour atteindre l'objectif national de restauration de la biodiversité". En Rhône-Alpes, un dossier commun aux 4 conservatoires sera déposé d'ici la fin mars 2012 pour un agrément propre à chaque conservatoire que nous espérons pour la fin de cette année 2012. Plusieurs échanges associant nos principaux partenaires ont déjà eu lieu afin de préparer la rédaction de notre Plan d'Actions Quinquennal.

BRUNO VEILLET



Simon Brochier

Technicien forestier à l'ONF*

AVENIR : Quelle est la part des activités de conservation des milieux naturels comme l'opération Galaure au sein des missions du bureau d'étude de l'ONF Isère ?

S. Brochier : Au bureau d'études ONF de l'Isère, dont je fais partie, trois personnes travaillent à temps plein sur les problématiques environnementales. La gestion d'espaces naturels protégés constitue, à l'heure actuelle, une mission importante de ce bureau d'études. Parmi les sites gérés, on peut citer par exemple la Réserve naturelle nationale du Luitel, le site Natura 2000 des Chambaran et plusieurs Espaces Naturels Sensibles du département. Par contre, l'opération menée cette année sur le bassin versant de la Galaure en partenariat avec AVENIR est innovante (voir page 7).

A : L'inventaire des zones humides de l'Isère et le SDAGE ont-ils modifié la pratique de la gestion forestière par rapport à ces milieux fragiles ?

SB : En effet, le SDAGE souligne l'importance de la préservation et de la restauration des zones humides. La prise en compte des zones humides forestières est rendue complexe car en forêt elles représentent souvent des surfaces assez faibles (inférieures à 1 ha donc non comprises dans l'inventaire départemental réalisé par AVENIR). Une cartographie de ces petites zones humides forestières serait donc utile. Le retour d'expérience sur le massif de Chambaran nous montre bien que la production de bois de manière intensive n'est pas compatible avec les zones humides et la plupart des forestiers sont demandeurs de recommandations sylvicoles spécifiques à ces milieux fragiles, les techniques d'exploitation classiques n'étant ici pas adaptées. Par ailleurs, pour tout nouveau projet de route ou piste forestière, le bureau d'études de l'ONF veille à ce que l'inventaire des zones humides de l'Isère soit bien pris en compte au moment de l'étude d'impact.

PROPOS RECUEILLIS PAR ROGER MARCIAU

*ONF : Office national des forêts



Grégory Maillet

Conservateur de la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps

AVENIR : Quel est votre parcours au sein du Conservatoire ?

G. Maillet : Je suis arrivé à AVENIR début 1997. L'équipe de 4 personnes occupait encore deux petits bureaux à la DDAF à Grenoble. Mon lieu de travail a de suite été situé à Châbons, au local technique de la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps, pour occuper le poste de technicien-animateur, en apprentissage. Après des évolutions successives, j'en suis le Conservateur depuis 6 ans, et suis également chargé de missions pour l'ensemble du bassin versant qui est classé site Natura 2000.

A : Parlez-nous de vos missions ?

GM : Le métier de gestionnaire est polyvalent. Mon rôle est de prévoir, budgétiser, coordonner, réaliser, suivre et évaluer toutes les opérations de conservation de la nature programmées sur la Réserve. C'est un emploi d'homme-orchestre. Il n'y a pas de routine.

Je planifie les inventaires et accompagne les différents spécialistes pour les nombreux suivis scientifiques mis en œuvre. C'est très formateur et enrichissant.

Mes missions d'agent commissionné pour la protection de la nature m'amènent à travailler avec les différents services de police sur le département de l'Isère. L'important travail d'information et sensibilisation permet de toucher le public en amont des comportements répréhensibles, il s'avère efficace et plus positif.

J'encadre de nombreux stagiaires qui apportent leur force vive au fonctionnement de la Réserve. Et depuis fin 2009, un second poste à temps partiel de technicien-animateur vient en complément pour l'éducation à l'environnement et l'entretien du site.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANOUK MERLIN

Je souhaite soutenir les actions d'AVENIR

- en m'abonnant au bulletin d'information *La feuille de chêne* (3 ou 4 numéros par an) 10 €
- en devenant membre bienfaiteur €
- en versant un don manuel de soutien de €

Total de ma contribution pour l'année 2012 €

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

.....

Fait à

le

Signature

Pour les communes et groupements de communes, s'adresser au bureau d'AVENIR.



avenir

CONSERVATOIRE
DES ESPACES NATURELS
DE L'ISÈRE

2, rue des Mails
38120 Saint-Égrève
Téléphone 04 76 48 24 49
Télécopie 04 76 48 24 26
Courriel avenir.38@wanadoo.fr
Site Internet <http://avenir.38.free.fr>



AVENIR est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

La feuille de chêne
N° 35

Responsable de la publication : Bruno Veillet

Coordination et mise en page : Anouk Merlin

Maquette : Thomas Lemot

L'ensemble de l'équipe d'AVENIR a participé à la réalisation et à la lecture de ce numéro.

Bulletin tiré à 1300 exemplaires

par l'imprimerie Notre-Dame. ISSN 1767-9427

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région isère
CONSEIL GÉNÉRAL